

COMMUNE DE MONTPENSIER
(Puy-de-Dôme)

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(document établi le 30 mai 2017)

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune de Montpensier. Elle sera disponible sur le site montpensier.fr.

I Eléments de contexte :

Depuis une vingtaine d'années, la Commune de Montpensier est en expansion. La population a augmenté de 42% entre 1999 (318 habitants) et 2017 (452 habitants). La mise en place d'une carte communale en 2005 ouvrant largement à la construction et la création de deux lotissements privés (lotissement du Pré Châtelain de 5 lots, et lotissement du Fugeat de 12 lots) a permis à de nombreux jeunes couples de venir s'installer à Montpensier.

40 maisons individuelles ont été construites de 2005 à 2016 dont deux destinées à la location et 8 maisons sont en ce début d'année 2017 en cours de construction.

Cette installation de nombreux jeunes ménages sur la Commune a eu un impact évident sur l'école. La classe unique (de la grande section de maternelle au CM2) est passée ainsi de 11 élèves à la rentrée 2004 à 25 élèves à la rentrée 2012. Puis à la rentrée de septembre 2013, une nouvelle classe a été créée avec l'accueil de l'ensemble des maternelles dès la petite section d'où un effectif total de 42 élèves se répartissant équitablement entre la classe des petits et la classe des grands.

Au vu de cette croissance démographique, le Conseil municipal a fait effectuer de nombreux travaux d'investissement.

Pour satisfaire le bien-être des habitants, non seulement la voirie est entretenue très régulièrement mais de plus, il a été procédé à des travaux d'aménagement de bourg. Les entrées de bourg ont été sécurisées (entrée nord, et entrée ouest côté Aigueperse) ; le cœur de bourg où se situent les bâtiments publics (mairie, école, salle polyvalente et église) ont été aménagés avec un effacement des réseaux aériens ; plusieurs rues ont été entièrement refaites, notamment la rue des Prieux très récemment.

Compte tenu de l'arrivée de nombreuses familles, le pôle mairie-école a été entièrement réhabilité : la mairie a été rénovée en respectant l'architecture d'époque Renaissance et des bâtiments scolaires répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité ont été créés en trois phases. Au final, les élèves de maternelle et du cours préparatoire sont accueillis dans deux salles mitoyennes d'une surface de 100 m² et les élèves des classes du CE1 au CM2 sont scolarisés dans un autre bâtiment situé dans la même enceinte depuis la rentrée de septembre 2016.

Outre cette croissance démographique qui contraint la Commune à mettre en place des aménagements, depuis la rentrée 2014, le budget communal doit assurer aussi des dépenses pour les Nouvelles Activités Périscolaires découlant de la réforme des rythmes scolaires.

II Priorités du budget :

Les priorités du budget sont de concilier des dépenses d'investissement relativement importantes pour une petite commune rurale de moins de 500 habitants avec une progression inévitable des charges de fonctionnement en particulier consécutives à la construction de nouveaux bâtiments. Pour ce faire, les marchés sont négociés et il y a recours systématique à toutes les possibilités de financements publics.

Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, elles sont tout de même maîtrisées, notamment en ce qui concerne la masse salariale où les emplois sont optimisés par l'embauche d'agents polyvalents. Par exemple, les employées de l'école et des services périscolaires assument plusieurs fonctions : surveillance des enfants à la garderie et aux récréations, aide à l'enseignant de maternelle, cantine, entretien des locaux et animation des Nouvelles Activités Périscolaires.

Par ailleurs, les charges de personnel sont minimisées grâce à l'emploi de trois agents en contrat aidé par l'Etat (un agent d'entretien en voirie et bâtiments et deux agents à l'école).

III Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

1 – Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2016, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 208.063,72 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 94.280,53 € en section d'investissement.

Compte tenu des restes à réaliser en section d'investissement (136.063,00 € en dépenses et 91.754,00 € en recettes), il y avait lieu de combler un besoin de financement en section d'investissement de 138.589,53 €. C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé dans sa séance du 8 mars 2017 d'affecter la somme de 138.600 €. De ce fait l'excédent antérieur reporté qui sera inscrit en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2017 sera de 69.463,72 €.

Sur l'exercice 2016, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme totale de 212.061,22 € dont 211.373,22 € en dépenses réelles soit en sortie de trésorerie.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	60.965,47 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	100.417,70 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	38.963,29 €
Chapitre 66 – Charges financières (intérêts des emprunts)	11.026,76 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section	688,00 €
TOTAL	212.061,22 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à la somme totale de 420.124,94 € dont 262.794,59 € propre à l'exercice budgétaire 2016 et 157.330,35 € d'excédent antérieur reporté 2015.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 013 – Atténuations de charges (aides de l'Etat CUI)	22.425,71 €
Chapitre 70 – Produits des services	11.930,43 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	142.290,12 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	65.663,19 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	9.579,40 €
Chapitre 76 – Produits financiers	1,62 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	10.904,12 €
Excédent antérieur reporté 2015	157.330,35 €
TOTAL	420.124,94 €

2 – Section d'investissement :

En section d'investissement, la clôture de l'exercice fait apparaître un déficit de 94.280,53 €.

Les dépenses d'investissement d'une somme totale de 299.454,93 € se répartissent comme suit :

Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts	24.083,47 €
Programme 20 – Réhabilitation d'un préau en salle de classe	193.035,21 €
Programme 21 – Mise aux normes d'accessibilité de la salle polyval.	3.740,88 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1.958,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2.362,29 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	20.495,95 €
Déficit antérieur reporté 2015	52.779,13 €
TOTAL	299.454,93 €

Globalement les dépenses d'investissement effectuées sur l'exercice 2016 concernent trois domaines : le remboursement du capital des emprunts ; le programme de réhabilitation d'un ancien préau en salle de classe qui est quasiment achevé, les restes à réaliser de 4.716,00 € étant d'un montant restant à la marge ; et les immobilisations en cours qui sont essentiellement des travaux de voirie.

Très peu de dépenses ont été effectuées sur le programme 21 de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente car elles concernent uniquement la première facture du maître d'œuvre. Les marchés pour cette opération étant signés le 22 décembre 2016 donneront lieu à la consommation de crédits sur l'exercice 2017 d'où une importante somme en restes à réaliser de 76.359,00 €.

Pour l'exercice 2016, les recettes d'investissement s'élèvent à la somme totale de 205.174,40 € et se répartissent comme suit :

Chapitre 10 – Réserves	133.105,40 €
Programme 20 – Réhabilitation d'un préau en salle de classe	71.381,00 €
Opérations d'ordre de section à section	688,00 €
TOTAL	205.174,40 €

Les recettes d'investissement concernent deux domaines, d'une part, les réserves c'est-à-dire l'affectation du résultat de l'exercice 2015 pour 112.000,00 €, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 16.314,41 € qui correspond à la récupération d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement éligibles effectuées en 2015, et la taxe d'aménagement pour 4.790,99 €, et d'autre part, les subventions perçues pour l'opération de réhabilitation du préau en salle de classe (Etat et Département).

Il existe des restes à réaliser en recettes d'un montant de 91.754,00 € correspondant au solde des subventions restant à percevoir pour le programme 20 et à la totalité des subventions à percevoir pour le programme 21 relatif à la mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente.

IV Montant du budget consolidé :

Le budget consolidé concerne le budget général de la Commune et l'unique section de fonctionnement du budget du C.C.A.S. qui n'a pas de section d'investissement.

En prenant en compte le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

	Budget général	Budget du CCAS	TOTAL
Dépenses	212.061,22 €	1.735,04 €	213.796,26 €
Recettes	420.124,94 €	2.373,96 €	422.498,90 €

Les sommes du compte administratif du CCAS sont relativement faibles par rapport à celles du budget général puisqu'elles représentent moins d'un pour cent de celui-ci. Le CCAS bouleverse donc nullement l'économie du budget principal de la Commune.

V Crédits d'investissement pluriannuels :

Il n'existe pas de crédits d'investissement pluri-annuels car les opérations engagées se réalisent dans des délais courts de deux à trois ans maximum.

VI Niveau de l'épargne brute :

A la clôture de l'exercice 2016, l'épargne brute ou capacité d'autofinancement s'élève à la somme de 51.421,37 €.

VII Niveau des taux d'imposition :

Pour l'exercice budgétaire 2016, les taux des taxes locales étaient les suivants :

Taxe	Taux 2016 MONTPENSIER	Taux moyen national 2016
Habitation	8,99 %	24,38 %
Foncière bâti	14,64 %	20,85 %
Foncier non bâti	67,47 %	49,31 %

VIII Principaux ratios :

Ratio	Valeur 2016 MONTPENSIER	Moyenne nationale de la strate (communes de moins de 500 habitants)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	463,54 €	566,00 €
Produits des impositions directes/population	229,37 €	295,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	576,30 €	736,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	485,03 €	291,00 €
Encours de la dette/population	788,42 €	515,00 €
Dotations globales de fonctionnement/population	111,42 €	189,00 €

IX Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

En 2016, les effectifs de la collectivité étaient les suivants :

Fonction	Statut	Période	Temps de travail
Secrétaire de mairie	titulaire	année entière	26 heures
Agent d'entretien voirie/bâtiments	CDI	année entière	17 h 30
Agent d'entretien voirie/bâtiments	CUI*	janvier	20 h
Agent d'entretien voirie/bâtiments	CUI	année entière	20 h
Agent d'entretien des locaux	CDI	année entière	6 h
2 ATSEM	CUI	année entière	25 h
1 ATSEM	CDD	année entière	15 h
Agent recenseur	CDD	du 6 janvier au 20 février	

*CUI : Contrat Unique d'Insertion (contrat qui bénéficie d'une aide financière de l'Etat et d'exonérations de charges)

Compte tenu des aides perçues pour les CUI, les charges de personnel ont eu un coût net de 77.991,99 €.